



Les épreuves de sélection pour le Titre Pro Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière 2019/2020 (TP ECSR)

DATES ET LIEU DES EPREUVES :

Les épreuves de sélection se dérouleront :

Le mercredi 04 septembre 2019 à 10h00 pour l'épreuve écrite.

Sur une demi-journée du 04 (l'après-midi uniquement pour le 04, toute la journée pour les autres jours) au 06 septembre 2019 pour les deux autres épreuves.

Lieu des épreuves : Nancy Sécurité Routière - Parc d'Activité LAFAYETTE à Maxéville – 54 320.

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION :

Conditions **pour être admis** en formation :

- ne pas avoir de note inférieure à 07/20 à l'épreuve écrite ou à l'épreuve orale
- ne pas avoir une note inférieure à 20/30 à l'audit de conduite
- avoir un total supérieur ou égal à 65/130.

NB. Dans le cadre du financement de la Région GRAND EST, seuls seront déclarés admis en formation les 12 candidats ayant obtenus les 12 meilleures notes.

Avant l'entrée en formation à proprement parlé le 03 octobre 2019 :

- chaque candidat aura effectué la visite médicale du groupe lourd auprès d'un médecin agréé par la Préfecture de son domicile, et aura été déclaré apte par ce dernier (exception faite des candidats ayant fait cette visite dans les 5 ans dans le cadre du renouvellement du permis C, CE ou D).
- Chaque candidat devra certifier sur l'honneur avoir un casier judiciaire B2 vierge



DESCRIPTION DES EPREUVES :

1. Devoir écrit de synthèse sur un sujet d'ordre général :

Durée : 1h30

Coefficient : 2, soit une note sur 40

Objectifs :

- vérifier la capacité de compréhension et d'analyse d'un texte écrit
- vérifier la capacité à synthétiser un ensemble d'idées, de concept

4 critères de notations :

1. compréhension générale du dossier
2. compréhension de la logique du dossier
3. qualité du travail écrit
4. commentaires

2. Entretien sur un texte en lien avec la Sécurité Routière.

Durée : 30 minutes de préparation puis 20 minutes d'entretien sur un texte choisi par le candidat dans une banque de 7 textes en lien avec la Sécurité Routière, suivi par 10 minutes d'entretien sur le parcours professionnel et les motivations à suivre la formation TP ECSR.

Coefficient : 3, soit une note sur 60

Objectifs :

- vérifier la capacité à s'exprimer à l'oral de façon claire et intelligible
- vérifier la capacité à exprimer un point de vue, et à l'argumenter
- vérifier la capacité à échanger des idées contradictoires
- vérifier la capacité à être à l'écoute

4 critères de notations :

1. compréhension du sujet
2. diversité et pertinence des apports
3. qualité de la communication
4. argumentation sur le sujet



3. Audit de conduite.

Durée : 30 minutes

Coefficient : 1, une note sur 30

Véhicule : Renault Clio équipée de double commande

Parcours : urbain et extra urbain

Objectifs:

- vérifier les compétences à manipuler le véhicule
- vérifier les compétences à respecter la réglementation
- vérifier les compétences à conduire en respectant les autres usagers et l'environnement.

Outil d'évaluation: grille des compétences de l'épreuve de conduite du permis de conduire catégorie B.